



L'heure de permanence, un temps de travail

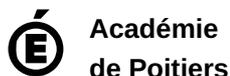
publié le 08/02/2022

Lors des heures de permanence, les élèves ont la possibilité de réaliser leurs devoirs, seul ou en groupe, de réviser, de lire, ou de dessiner. Les heures de permanence sont des créneaux inscrits aux emplois du temps des élèves que les assistants d'éducation mettent à profit pour renforcer les apprentissages. En salle de permanence, les élèves ont donc la possibilité d'être aidés dans la réalisation de leurs devoirs, de manière individuelle ou collective.

De manière générale, l'orthographe est faiblement maîtrisée par les élèves. Les fautes sont nombreuses dans les copies, certaines règles ne sont pas acquises et les élèves manquent de méthode pour repérer leurs erreurs. C'est pourquoi depuis septembre, nous organisons une fois par mois pour chaque classe, une dictée pendant les heures d'étude. Dictée travaillée avec utilisation du code champion (fichier joint à l'article) qui est une méthode de relecture. Bien que parfois mal-aimé par les élèves, cet exercice (de maximum 30 minutes) permet de travailler à la fois le vocabulaire, la grammaire française et d'étudier les tournures de phrases.

Document joint

 [code-champion-tableau-eleves](#) (PDF de 158.1 ko)



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.